

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de l'environnement, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3/26/0142** relative à **l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Ingeldorf**, 4, route d'Ettelbruck introduit par la société **Orange Communications Luxembourg S.A.**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 5 août 2026 au tableau d'affichage à Ingeldorf.

Erpeldange-sur-Sûre, le 5 août 2026.

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,

